



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2018 -

DÉCISION N° 18 - 08 - 069

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 9 juillet 2018 s'est réuni le vendredi 7 septembre 2018 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Étienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 13 : La reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention (TSI).

Né d'une volonté commune de mutualisation, de standardisation, de partage des bonnes pratiques et d'amélioration des conditions d'acquisition, le groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité regroupe les 12 SDIS de la région Rhône-Alpes-Auvergne. La convention constitutive de groupement a été signée par le Président du Conseil d'administration du SDIS de la Loire le 9 juin 2015.

Plusieurs consultations ont été lancées dans le cadre de ce groupement de commandes, dont une pour l'acquisition de tenues de service et d'intervention. Le SDIS de la Loire a été désigné coordonnateur par l'ensemble des membres du groupement pour lancer cette consultation.

Le marché a été notifié le 26 décembre 2016 à la société **VTN** sise 178 rue des Vernay – 74440 TANINGES.

Pour faire suite à la fusion-absorption de la société VTN par la société de confection BALSAN, un avenant a été approuvé par le bureau du 15 février 2018. Le marché a donc été transféré à la société de confection **BALSAN** sise ZI de la Maltrie – 36130 MONTIERCHAUME.

L'ensemble des membres du groupement de commandes a manifesté sa volonté de reconduire ce marché pour l'année 2019.

Il est donc proposé au bureau du conseil d'administration d'approuver la reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention pour l'ensemble des membres du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve la reconduction pour l'année 2019, du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention pour l'ensemble des membres du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité Sud-Est avec la société **BALSAN** sise ZI de la Maltrie – 36130 MONTIERCHAUME.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER